

CESSION DE CLIENTELE



Un Associé d'un cabinet en périphérie de Rennes souhaite céder ses parts pour départ à la retraite.

Cabinet généraliste, les activités dominantes du cabinet sont essentiellement : droit de la famille et droit du préjudice corporel, droit civil. Secrétariat avec accueil de la clientèle au cabinet. Accompagnement dans le cadre de la cession.

Pour toute information sur la cession (association dans une SELARL) et ses modalités, contacter le 06.75.05.74.82.